

## **Document constitutif**

### **Forum québécois sur l'accès au droit et à la justice civile et familiale**

#### **Contexte et constats**

Les études à propos du système de justice du Québec démontrent que ses citoyennes et ses citoyens éprouvent des difficultés d'accès reliées, notamment, aux coûts élevés, aux longs délais, à la complexité et à l'absence de contrôle de leurs dossiers. De plus, ces personnes ne peuvent pas toujours être représentées pour faire face à leurs difficultés juridiques. Elles souhaitent donc être en mesure d'en assumer elles-mêmes la gestion et, au besoin, être accompagnées pour faire des choix éclairés.

Une enquête populationnelle<sup>1</sup> portant sur la confiance de la population envers le système de justice ainsi que sur sa perception de son accessibilité a été réalisée en 2020. L'enquête démontre que 64% de la population a confiance au système de justice, et que seulement 52% parmi elle la perçoit comme étant accessible. Les gens soulèvent notamment des enjeux d'accessibilité en lien avec la complexité des démarches et des procédures, le délai des procédures judiciaires et les coûts liés au processus judiciaire. Lorsque questionnées sur ce qu'elles prioriseraient pour améliorer le système de justice, plus du tiers des personnes répondantes proposent la réduction des délais judiciaires. Les gens favoriseraient également la réduction des coûts et de la complexité des démarches.

Il existe au Québec plusieurs initiatives favorisant l'amélioration de l'accès à la justice. Toutefois, les acteurs de la communauté juridique et la population en ignorent parfois l'existence ainsi que la diversité.

Les projets et les programmes visant l'amélioration de l'accès à la justice émergent de divers milieux qui œuvrent trop souvent en silo : la magistrature, la fonction publique, la pratique privée, le milieu universitaire et les organisations sans but lucratif.

Or, l'absence de coordination et de concertation conduit potentiellement à la duplication des efforts. De même, elle empêche de connaître les besoins qui ne sont pas satisfaits et les lacunes quant à l'offre de justice. Qui plus est, peu d'informations statistiques, quantitatives et qualitatives communes et longitudinales circulent de façon à permettre de mesurer les besoins, les avancées et les reculs en matière d'accès à la justice.

La mise en application du nouveau Code de procédure civile a été une réforme porteuse d'un changement de culture en mettant l'accent sur la médiation, la conciliation, la simplification des procédures et une saine gestion de l'instance. Récemment, la pandémie de la COVID-19 a exigé un changement de culture du personnel intervenant en accélérant la transformation numérique de la justice et de plusieurs de ces façons de faire.

---

<sup>1</sup> Enquête sur l'accessibilité et la confiance envers le système de justice québécois, CEFRIO, édition 2020

Devant ces constats, qui sont toujours d'actualité, il est décidé en 2014 de mettre en place une table de concertation des instances pertinentes en matière de justice : le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale (ci-après « le Forum »). Ce Forum a opté pour une structure simple et souple fondée sur la coordination de réseaux et favorisant l'échange d'idées, la créativité ainsi qu'une approche graduelle. La priorité du Forum a consisté à mieux connaître, coordonner et publiciser les initiatives existantes sur le terrain avant d'identifier les nouvelles mesures nécessaires pour améliorer l'accès à la justice à la population du Québec.

À la fin de 2020, les membres du Forum ont entrepris un processus de réflexion stratégique afin de valider la pertinence de sa mission et sa vision. Dans un souci constant de réaliser pleinement sa mission, le Forum a sondé les membres de même que quelques parties prenantes, dont ses anciennes présidences, afin de connaître leurs perceptions de l'environnement interne et externe du Forum. Les forces et faiblesses, les opportunités et défis présagés, les principaux enjeux ainsi que les orientations pour les prochaines années ont fait l'objet de questions.

Divers constats sont ressortis notamment qu'il n'y a pas de remise en question de l'existence du Forum et qu'il doit être un lieu d'échanges et de collaboration. Dans ce contexte, il a été décidé d'actualiser le nom du Forum qui devient « Forum québécois sur l'accès au droit et à la justice civile et familiale » afin que soit reflétée la volonté de toutes les parties de répondre à l'ensemble des facettes de l'accès à la justice et de viser plus largement des initiatives y contribuant.

### **La vision**

Le Forum est le lieu d'échange et de concertation visant à améliorer concrètement l'accès au droit et à la justice pour la population.

### **La mission**

Favoriser une meilleure concertation des efforts des membres du Forum vers un même objectif : un meilleur accès au droit et à la justice pour chaque personne.

### **Le mandat**

Le Forum a pour mandat de mettre en commun les efforts et les initiatives des divers milieux en vue d'en assurer la promotion et la concertation et, ainsi, de permettre à l'ensemble de la population de recevoir une offre de justice adaptée à ses besoins.

Les membres du Forum voient notamment à :

1. Prendre connaissance de la déclaration de principe et y adhérer;

2. Participer à la diffusion de l'offre de service de justice des initiatives du Forum auprès de la population afin, notamment, de la sensibiliser aux enjeux reliés à l'accès au droit et à la justice;
3. Promouvoir des mesures qui visent la simplification et l'harmonisation des processus tant extrajudiciaires que judiciaires, tout en favorisant la responsabilisation de chaque personne.

Le comité directeur voit notamment à :

1. Assurer une vigie des initiatives en matière d'accès au droit et à la justice d'intérêt au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde en vue de les présenter;
2. Identifier les initiatives québécoises existantes afin d'en assurer la complémentarité, d'éviter les doublons et d'en faire la promotion;
3. Partager toute recherche qui documente les besoins citoyens en matière de justice;
4. Élaborer un plan d'action concerté à partir des priorités identifiées et assurer sa mise en œuvre en confiant à des membres du Forum la responsabilité de l'avancement et de la concrétisation de certaines mesures d'action;
5. Maintenir les liens et collaborer avec le Comité national d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale.

## **Structure**

**Comité directeur** – organisations interpellées par les préoccupations citoyennes

Le comité directeur est composé au minimum avec des membres provenant notamment des organisations ou secteurs suivants :

- Magistrature;
- Ministère de la Justice du Québec;
- Barreau du Québec;
- Chambre des notaires;
- Deux organismes sans but lucratif, connus et reconnus, dont la mission principale, à l'échelle provinciale, est d'aider les gens en favorisant un meilleur accès au droit et à la justice.

**Sous-comités** – en appui au comité directeur selon les problématiques déterminées.

**Forum** - ouvert à toutes organisations interpellées par les priorités identifiées.

## **Présidence et secrétariat**

La présidence, dont le mandat est une durée de deux ans, est assumée en alternance par les membres du comité directeur. Le secrétariat du Forum est assumé par le membre du comité directeur désigné à la présidence. Au besoin, le ministère de la Justice du Québec fournit le soutien nécessaire.